

**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

**Air Mauritius  
La Watershed Meeting aura lieu en juin 2021**

**La deuxième vague de la pandémie de Covid-19, notamment en Europe, complique davantage la situation dans laquelle se trouve Air Mauritius. En effet, cette résurgence du virus dans certains pays, tels que la France ou encore le Royaume-Uni, accentue le manque de visibilité, ce qui contraint les administrateurs de la compagnie d'aviation nationale à revoir leur plan. C'est dans ce contexte que Sattar Hajee Abdoula et Arvindsingh Gokhool ont obtenu de la Cour suprême le renvoi de la Watershed Meeting, pour Air Mauritius et sa filiale Airmate. Cette réunion, qui devait initialement avoir lieu début décembre 2020, a été reportée pour juin 2021.**

« Depuis notre nomination, pour aider à redresser la situation financière à Air Mauritius en avril dernier, un travail colossal a été abattu par notre équipe et nous comptons plusieurs réalisations en peu de temps. La mise en place de différentes mesures préconisées ont, par exemple, permis à la compagnie d'économiser plus de Rs 2 milliards de frais fixes pour la période allant du 22 avril au 30 octobre 2020. Il y a eu diverses discussions et négociations entamées avec nos principaux partenaires, à savoir les compagnies de leasing, les institutions financières, les actionnaires et les représentants syndicaux, et notre plan de redressement était fin prêt à être présenté en décembre. Cependant, malgré tous ces efforts collectifs, la deuxième vague de contamination, en particulier en Europe, et les mesures sanitaires strictes à Maurice pour les voyageurs à l'arrivée, ont rendu la situation encore plus complexe. Dans cette nouvelle conjoncture, nous ne pouvons présenter un plan viable sur le long terme à ce stade. Nous n'avons pas d'autres choix que de faire une demande auprès de la Cour pour que la *Watershed Meeting* soit reportée à l'année prochaine », explique Sattar Hajee Abdoula.

Cela leur permettra d'avoir une meilleure visibilité, et leur donnera surtout le temps nécessaire pour poursuivre les discussions avec les créanciers, ajoute l'administrateur. Il soutient que la situation financière d'Air Mauritius et de l'industrie aérienne dans son ensemble reste difficile. À ce jour, de grosses incertitudes subsistent quant à la reprise normale des vols commerciaux, en particulier vers les principales destinations d'Air Mauritius. Pour l'heure, les administrateurs étudient toutes les options possibles pour garder la compagnie à flot. Ainsi, dans un affidavit juré devant la Cour suprême, Sattar Hajee Abdoula et Arvindsingh Gokhool sont revenus en détails sur les différentes mesures prises pour assurer la viabilité de l'entreprise depuis sa mise sous administration volontaire (voir encadré).

Outre les négociations avec les sociétés de leasing et les neuf syndicats représentant le personnel, les administrateurs ont entrepris une rationalisation de la flotte. « Comme la plupart des secteurs économiques, l'aviation a été frappée de plein fouet par la pandémie de Covid-19, impactant à la fois les compagnies aériennes et leurs employés. Nous savons que la situation actuelle n'est pas facile pour les équipes d'Air Mauritius, mais nous tenons à leur réaffirmer notre volonté de travailler de concert avec leurs représentants pour trouver des solutions afin d'assurer la survie de l'entreprise. Bien que nous accueillions favorablement l'imminente mise au point d'un vaccin contre le coronavirus, nous souhaitons rester prudents au vu de la situation dans nos marchés principaux. Reporter la *Watershed Meeting* était pour nous la chose la plus raisonnable à faire », conclut Sattar Hajee Abdoula.

-FIN-

## **Encadré**

### **Vaste chantier pour les administrateurs**

Ils ont travaillé sur de multiples dossiers depuis leur nomination en tant qu'administrateurs le 22 avril 2020. Sattar Hajee Abdoula et Arvindsingh Gokhool ont, durant de longues heures de négociations, eu à abattre un véritable travail d'équilibriste afin de trouver des solutions qui prennent en considération les réalités de l'entreprise, et celles des employés. Voici une liste non exhaustive des chantiers abattus durant ces sept derniers mois.

- Les administrateurs ont ainsi été impliqués dans diverses discussions avec les neuf syndicats reconnus par Air Mauritius, et les employés directement, pour trouver des moyens de réduire les coûts liés à la main-d'œuvre. Sept nouveaux accords collectifs ont été signés.
- Des négociations très complexes ont été menées de main de fer avec les compagnies de leasing afin i) de réduire les coûts de location et ii) de rationaliser la flotte de la compagnie aérienne. Cet exercice de rationalisation comprend la vente d'un certain nombre d'avions excédentaires.
- D'autres négociations ont aussi été entamées avec des prestataires de services afin de réduire les coûts liés aux contrats de maintenance.
- Les administrateurs ont aussi participé à des discussions visant à réduire les lignes d'Air Mauritius et les destinations desservies – toutes, à l'exception de l'île de la Réunion, étaient déficitaires avant que la compagnie ne soit placée sous administration.
- D'autres discussions, un peu plus compliquées, ont été menées avec l'IATA concernant les réclamations des passagers et le remboursement des billets.
- Ils ont aussi introduit avec succès une demande devant les tribunaux pour protéger Air Mauritius dans diverses juridictions, notamment en France, en Angleterre et au Singapour, où ils sont reconnus comme administrateurs.
- L'équipe a aussi mis en place un processus de rationalisation ou de cessation d'activités dans certains pays où Air Mauritius compte une succursale ; celles-ci s'avérant coûteuses.
- Sattar Hajee Abdoula et Arvindsingh Gokhool ont été devant les tribunaux pour défendre la cause d'Air Mauritius à Maurice et à l'étranger, mais aussi pour trouver des ententes où cela était possible.
- Ils ont, aussi, participé aux discussions et aux négociations avec le gouvernement, les différentes banques et les créanciers.

« C'est tout un chantier comprenant diverses implications. La majorité des créanciers fait preuve de bonne volonté pour nous aider à trouver les meilleures solutions pour toutes les parties prenantes », souligne Sattar Hajee Abdoula.

**Sattar Hajee Abdoula, FCA**

**Arvindsingh K. Gokhool, FCCA**

16 novembre 2020

Ce communiqué est publié conformément au Listing Rule 11.3 et à la Securities Act de 2005.